

Compte rendu du conseil municipal du 24 Avril 2026

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h04

Est nommée secrétaire de séance : Mme Camille LACOMBE.

Public : Mesdames VIGIE Cécile, BILLOUX Patricia, Messieurs CHARMES Xavier, GIRAUD Jean-Francis, CHARLES Bernard, CAPSENROUX Jean-Léo

Il procède à l'adoption du Procès- verbal de la séance du 10 Avril 2026 qui est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

-compte financier unique 2025

-affectation de résultats

-budget primitif 2026

-taux d'imposition 2026

-subventions aux associations

-création du poste de rédacteur principal

I- Validation du compte Financier Unique

Monsieur DUBOSQ, Conseiller aux Décideurs Locaux est présent au conseil afin d'expliquer aux conseillers nouvellement élus les principes fondamentaux des documents budgétaires de la vie d'une commune : à savoir le compte financier unique et le budget. Ce compte financier unique remplace l'ancien compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable. Ce document unique a pour but de simplifier la clôture des comptes de l'année N

1. Il retrace donc l'exécution du budget de 2025.

Tout ce qui est dépensé et perçu sur chaque section est présenté.

Le solde est à transférer dans le Budget de 2026.

Présentation des dépenses et des recettes → résultat excédentaire Interrogation générale sur

Les factures qui sont restées impayées alors que le résultat du budget de fonctionnement est positif.

Ce résultat permet de régler cette dette.

Présentation du budget d'investissement, avec un déficit. Ce déficit est expliqué par des dépenses imprévues (véhicule, pompe à chaleur...) qui sont arrivées en fin d'année 2025.

M CONDAMINE précise que sans ces dépenses imprévues le budget aurait été équilibré et non déficitaire.

M DUBOSQ indique qu'il faut corriger ce déficit sur l'année à venir.

Mise au vote du compte financier unique 2025, qui est accepté à l'unanimité.

II-Affectation de résultat

Constata l'excédent ou le déficit et détermine comment le reporter, sachant qu'un déficit en investissement

doit être couvert.

Le résultat cumulé donne un excédent de 71 200 (fonctionnement) et déficit de 31 073,65 (Investissement)

L'affectation de résultat excédentaire en fonctionnement permettra de couvrir le déficit (budget d'investissement). Affectation votée à l'unanimité.

Présentation de l'analyse financière de la Commune par M DUBOSQ (conseiller aux décideurs locaux)

Le conseil municipal est une assemblée délibérante tenant les rênes du budget de la commune, avec la liberté de concevoir et de voter le budget de la commune (en respectant les règles juridiques budgétaires et dans l'intérêt général).

M Dubosq est en appuis aux élus.

Rappel sur les efforts de dématérialisation des données, avec les précautions nécessaires pour la gestion des identifiants et Mots de passe des différentes plateformes. La cyberattaque est aujourd'hui un sujet très sérieux que les communes doivent prendre en considération.

Le budget 2026 = vote du volume de dépenses sur 2026

Une dépense engagée en 2026 doit être payée en 2026.

Importance de retracer l'intégralité des dépenses.

Importance de l'Équilibre : Recette = Dépense

Séparation ordonnateur/comptable, double traçabilité et contrôle

Document de valorisation financière de la commune

L'évolution des recettes en progression sur 5 ans de 20 %

Les charges de fonctionnement sont en progression sur 5 ans 16% (moins de progression que les recettes).

La capacité d'autofinancement brute : (combien d'excédent) est un indicateur très important (capacité à rembourser de la dette ou à financer de l'investissement) ; cette CAF est plutôt stable. La capacité d'autofinancement Nette : capacité d'autofinancement brute - emprunt / Stable autour de 25 000 € Les dépenses d'équipement sont aléatoires.

La dette financière : entre 0 et 3 ans : endettement faible

Le fond de roulement est à un niveau convenable.

Les indicateurs rendent compte d'un bon état financier de la commune. La situation financière est saine. Les dépenses de personnel sont plutôt faibles, en dessous des moyennes de la strate. Les recherches de subvention sont conséquentes dans les budgets précédents ce qui est un point fort. Taux de fiscalité plutôt équivalent ou en dessous des moyennes - M DUBOSQ conseille de ne pas faire évoluer les taux.

M CLUSE indique qu'elle est rassurée sur l'état financier de la commune.

Présentation du budget primitif 2026

Mme GIRE prend la parole pour présenter le budget, elle indique que c'est un budget prudent et de transition, qui vise la résorption des dettes.

Il intègre également quelques projets :

- des travaux de toitures
- du passage en support LED sur l'éclairage public
- installation du filet aux abords du city parc

Pas d'augmentation des taux d'imposition et préservation de la capacité d'autofinancement de la commune.

Section de fonctionnement

Recettes

47 % de recettes issues de la fiscalité

28% dotation de l'état

17% résultat excédentaire de 2025

8% de produits divers (notamment location salle des fêtes).

Dépenses

Les charges de personnel, les indemnités de fonctions, les cotisations ainsi que les contributions obligatoires sont les postes de dépenses les plus élevés. Il faut rajouter les chapitres liés aux dépenses courantes (eau, électricité, téléphonie, fuel, carburants, petits matériels, qui elles subissent des hausses considérables et croissantes.

La différence de 25 000 est à transférer aux recettes d'investissement.

Section INVESTISSEMENT

Présentation du budget en recettes et en dépenses.

Monsieur le Maire présente les projets d'investissement :

- rénovation des toitures Maire et Eglise (fuites)

- Support Lampe LED

M CONDAMINE interroge sur le retour d'investissement de cette opération.

M Le Maire indique que cela engendre une économie sur l'abonnement électrique (baisse de puissance) et sur la consommation.

M Le Maire indique que le SDEC impose le passage en LED.

- Filet Aire de jeux

Ils permettront de protéger les abords des ballons, et d'éviter que les enfants doivent descendre vers le Meyrou pour récupérer les ballons.

- Paiement du reliquat pour les travaux d'Enfouissement de Cornet

- Enfouissement de Boissières

Pas de dépenses de travaux dans l'année 2026, plutôt en 2027 - Mais relance de l'étude de faisabilité financière et technique. Et reprise des négociations avec l'ensemble des parties prenantes du dossier. MME CLUSE indique que 5 000 euros c'est peu pour le projet.

MME GIRE explique que cette année on budgétise uniquement les frais pour les études et que les dépenses de travaux seront plutôt inscrites en 2027.

M le Maire indique qu'il reprend le dossier depuis le départ et doit fiabiliser les informations qui lui sont rapportées.

Mme Cluse indique que le dossier traîne depuis plusieurs années, et qu'elle souhaite un chiffrage complet des travaux. Elle précise que monsieur "M ISSANCHOU" est l'interlocuteur à privilégier, car il connaît l'ensemble des antériorités du dossier. Elle indique que son départ en retraite est prévu pour fin d'année et souhaite qu'il soit consulté.

M le MAIRE indique qu'il prend acte et qu'il est indispensable de déployer la fibre à BOISSIERES. Orange lui a précisé que le propriétaire du terrain refuse qu'on mette le fil du réseau fibre sur les poteaux existants et qu'avec un accord pour utiliser les structures existantes en aérien la fibre pourrait déjà être déployée sans impact financier pour la commune. L'enfouissement pas forcément nécessaire.

Toutes ces informations doivent être éclaircies.

III-VOTE DU BUDGET

Dépenses de fonctionnement

Les chapitres sont votés un à un à l'unanimité. Sauf le chapitre 65 comprenant les indemnités des élus qui subit un vote contre par Monsieur CONDAMINE et une abstention par Mme CLUSE.

Recette de fonctionnement

Les chapitres sont votés un à un à l'unanimité.

Dépenses d'investissement

Les chapitres sont votés un à un à l'unanimité.

M CONDAMINE demande des précisions sur le matériel prévu au 2188.

M Le Maire précise l'achat envisagé d'un taille haie et d'une tondeuse débroussailleuse pour l'agent technique. Concernant les travaux de voirie, Mr CONDAMINE demande si un devis a été réalisé ou si c'est un poste qui permet l'équilibre.

M Le Maire indique que c'est une prévision et qu'effectivement ce poste permet l'équilibrage.

Recettes d'investissement

Toutes les recettes sont votées à l'unanimité.

Monsieur le maire remercie l'ensemble de l'équipe pour le vote du budget.

IV-Taxes d'impositions

M le maire propose au vote le maintien des taxes à leurs niveaux ce qui est accepté à l'unanimité. Ainsi en 2026, chacun des trois impôts ménages verra son taux inchangé par rapport à l'année précédente. Les taux d'imposition pour 2026 restent donc à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties 39,40%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 67,86%
- taxe habitation pour les Résidences Secondaires et gîtes 9,46%

V-Subventions aux associations :

Demandes nouvelles reçues en mairie :

FNACCA

LUTTER CONTRE LA MUCOVISCIDOSE

AMICALE DE PRES VERT EHPAD

PROTECTION CIVILE

GVA AURILLAC / SAINT CERNIN (Groupement Vulgarisation Agricole)

M Le Maire propose de maintenir la somme donnée aux associations. Si une nouvelle association est bénéficiaire, il faudra donc réduire ou supprimer un don existant. L'équipe échange sur les associations déjà bénéficiaires et les nouvelles demandes.

Proposition de ne pas octroyer de nouveaux dons et de maintenir les existants : 1 abstention (M CONDAMINE, du fait de sa position de co-président du comité des fêtes - associations bénéficiaire d'un don)
10 votes pour

Comité des Fêtes	700€
Association des Chasseurs	250€
Parents d'élèves de Crandelles	150€
Parents d'élèves de Naucelles	100€
USVA	100€
FNACCA	50€
Ligue contre le cancer	50€
Don du sang	50€
Loisirs et détente	50€
TOTAL	1 500€

V- Délibération pour la création du poste de rédacteur principal :

Monsieur le Maire explique à l'ensemble des conseillers municipaux qu'il convient de délibérer afin de créer le poste de rédacteur Principal pour que l'avancement de grade de Mme BOSC-MARTINS Pauline, secrétaire de Maire puisse être acté.

Le tableau d'avancement ayant été validé par Monsieur CRUEGHE, maire en 2025. La délibération rendra réalisable l'avancement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Questions diverses :

M Le MAIRE indique avoir :

-Consulté Mr Rouchet - pour flocage pour les voitures (4X4) : devis de 120 euros sur chaque portière et bande réfléchissantes (à acheter en plus sur un site spécialisé)

Un autre devis est en cours chez OSMOSE.

-Avoir rencontré M LUC de Groupama pour faire un point sur les assurances - Assurance du 4x4 au tiers / M Le Maire a pris la décision de prendre une assurance tout risque (189 euros de différence sur un ans) Cette augmentation est compensée en majeure partie par des options supprimées du contrat car non nécessaires (relevant des compétences aggro et non mairie) sur le transport scolaire et le PLUI. De plus, Mr Le MAIRE a arrêté le paiement de l'assurance de l'ancien 4*4, un remboursement de celui-ci est prévu.

La carte grise du 4X4 est à payer et elle est comprise dans le budget. Une négociation est en cours pour compenser par le double de clé ou un jeu de pneus. Précision de M DELPEUCH.

Visite du sénateur M DELCROS prévue le lundi 4 MAI à 10H, M le Maire indique que les membres de l'équipe municipale sont les bienvenus.

Mr le Maire propose de faire un tour de table des élus.

TOUR DE TABLE :

Mme CLUSE rappelle qu'elle souhaite que le projet de Boissières aboutisse, et elle souhaite que le Maire contacte M ISSANCHOU qui connaît très bien le dossier et part à la retraite en fin d'année.

M. CHASSAGNAC indique qu'il a participé à une réunion avec le Centre Social de la Vallée de l'Autre et il présente le Centre Social et ses actions.

M. Condamine regrette que le budget n'ait pas été présenté plus en détail (sur chaque poste). Il remercie pour la subvention au comité des fêtes. Et indique une dernière fois son désaccord concernant l'augmentation des indemnités des élus qui représente un coût de 9 000 euros par an pour la commune. Il regrette que les élus aient fait passer leurs intérêts propres avant l'intérêt de la commune.

Mr le MAIRE répond qu'il s'était déjà expliqué sur cette décision, que ce n'est pas 9000 euros mais un peu moins car l'augmentation de 10% pour les maires est compensé par l'état, en ce qui concerne les augmentations pour les adjoints, c'est un choix de l'équipe car la loi le permet, cela a été fait pour valoriser leurs travaux et dans tous les cas si le budget ne l'avait pas permis, il aurait changé sa position. Mr le Maire remercie les membres du conseil et donne la parole au public, personne ne souhaite intervenir. Mr le Maire déclare la fin de la séance à 22h09 et remercie le public pour sa présence.

La séance est close.